

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 MARS

LE HUITIÈME MILLIARD

Le Gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'émettre un nouvel emprunt, qui s'élèvera à la bagatelle de 700 millions de francs : 400 millions pour consolider des obligations sexennaires que l'on ne savait plus comment renouveler ; 300 autres pour alléger la dette flottante, ce qui est une autre manière de transformer une dette temporaire en dette perpétuelle.

Tout compte fait, ces 700 millions vont parfaire le huitième milliard d'emprunts effectués par le gouvernement républicain depuis 1877, c'est-à-dire en treize ans. En effet, de 1877 à 1885, d'après le calcul d'un sénateur républicain, M. Boulanger, rapporteur général du budget, le capital des emprunts de la République s'élève à 3 milliards 279 millions.

De 1886 à 1889, en quatre ans, la dernière Chambre, élue avec mandat d'équilibrer le budget sans emprunts ni impôts nouveaux, a contracté ou renouvelé pour 4 milliards 20 millions d'engagements sous forme de rentes ou d'annuités.

A ces 7 milliards 299 millions, ajoutez les 700 millions du nouvel emprunt, vous atteignez le huitième milliard.

Suivant le mot de M. Thiers, saluons-le, saluons-le bien bas, car nous ne le reverrons plus seul. En effet, cette emprunt si considérable n'est même pas un emprunt de liquidation. Il ne constitue pas une solution, mais un simple expédient. Il ne met fin ni aux émissions de nouvelles obligations à court terme, ni aux placements par les Compagnies de nouvelles obligations garanties par l'Etat, ni aux insuffisances de fonds pour le paiement des garanties d'intérêts, ni aux avances faites par les villes et remboursables par l'Etat. Il ne dégage pas la situation financière ; il n'assure pas l'équilibre du budget, au contraire ; il ne rend disponibles aucuns fonds d'amortissement. Après comme avant, il faudra emprunter, et emprunter toujours, emprunter sans relâche. On retrouvera ce déficit normal et moyen de 600 millions qui est comme l'une des bases du système républicain actuel. Il y a treize ans, en effet, que les « vrais républicains » sont au pouvoir : ils ont emprunté 8 milliards. Divisez 8 milliards par 13 : vous avez 615 millions de francs par an.

C'est un joli total. Mais comment tout cela finira-t-il ?

La parole d'honneur de M. Tirard

Le 9 février dernier, au banquet qui suivit l'inauguration de la nouvelle Bourse de commerce du Mans, M. Tirard, flanqué de M. Constans, crut devoir démentir en ces termes les bruits relatifs aux discordes ministérielles :

« Je suis un honnête homme et quand j'affirme un fait, MOI QUI N'AI JAMAIS MENTI, je ne reconnais à personne le droit de le mettre en doute ! (Longue salve d'applaudissements.) »

« Or, j'ai eu tantôt l'honneur de dire ceci : « Il y a de faux bruits qui circulent depuis un certain temps dans la presse ; on prétend que la désunion règne parmi les membres du cabinet. »

« J'ai opposé à cette allégation une dénégation formelle, et cependant, tout-à-l'heure, on l'a reproduite sous la forme d'une nouvelle allusion en disant que, « depuis quelques jours, l'accord paraissait rétabli. »

« Eh ! bien, j'ai déclaré et je répète que JAMAIS le cabinet n'a été désuni, et encore une fois, je ne permets à personne de DOUTER DE MA PAROLE ! (Bravos et applaudissements prolongés.) »

Samedi 1^{er} mars, le même M. Tirard échangeait, en Conseil des ministres, avec son ami M. Constans, des interpellations dans le goût suivant :

M. Tirard : « Rien de ce que je fais n'est bien fait ; vous me faites attaquer avec la dernière violence dans vos journaux. »

M. Constans : « Je suis las de subir vos mauvais procédés. C'est assez comme cela ; je m'en vais. »

Voilà qui ne rappelle guère le dialogue d'Oreste et Pylade.

En déclarant n'avoir jamais menti, M. Tirard mentait déjà. Il est prouvé aujourd'hui qu'il a menti, une fois encore, en niant les divisions ministérielles.

Nous savons ce que vaut sa parole d'honnête homme.

INFORMATIONS

LA RETRAITE DE M. TIRARD

Ainsi qu'on le faisait prévoir, la retraite de M. Tirard est décidée et acceptée en principe par M. Carnot. Le président du conseil continue, d'ailleurs, à faire publier, sur l'état de sa santé, des bulletins navrants. Ainsi, mardi matin, il se serait évanoui en assistant à la séance de la commission des douanes. Dans ces conditions, M. Tirard n'a plus qu'à prendre un congé. C'est du reste ce qu'il va faire.

Notons néanmoins que le faible Tirard a eu pourtant assez de forces pour faire connaître à la commission des douanes que les chambres de commerce sont presque toutes défavorables à l'établissement d'un droit sur le maïs.

Celui de 4.50, qu'a proposé le ministre de l'agriculture, serait déjà très lourd pour nos industriels, et le ministre ne s'y résigne qu'à titre de transaction.

Sur les riz, M. Tirard a été d'avis de ne pas frapper une substance nécessaire à notre alimentation et qui fournit du fret à notre marine.

On voit que, malgré tout, le président du conseil *in extremis* a pu parler.

UNE BONNE PRESSE

La République française reproche à M. Tirard d'être « un endormi ».

La Lanterne le qualifie de « modèle du parfait gaffeur » et l'accuse d'employer des « procédés de goujat ».

Le National dit : « M. Tirard est capable de toutes les fautes ».

L'Estafette fait remarquer qu'on voit bien qu'il n'y a pas un « président du conseil habile ».

Dans le Matin, M. Arène écrit : « Si c'est un coup de foudre dans le ciel serin ; ce n'est pas le ciel qui est serin ! »

Tous ces journaux sont républicains. M. Tirard peut se vanter d'avoir « une bonne presse ».

LE GÉNÉRAL HUBERT-CASTEX

Le Conseil d'enquête auquel a été déferé le général Hubert-Castex s'est réuni avant-hier, à l'Ecole militaire.

Le Conseil d'enquête avait à se prononcer sur la question suivante :

Y a-t-il lieu de mettre le général Hubert-Castex en réforme pour faute contre la discipline ?

A l'unanimité, le Conseil d'enquête a répondu affirmativement.

Après avoir été envoyée au gouverneur militaire de Paris, cette décision a été transmise au ministère de la guerre à qui il appartient d'en faire l'application dans les limites qui lui semblent convenables.

Cette décision sera probablement la mise à la réforme.

UNE INTERVENTION PACIFICATRICE

Une importante maison de fabrique de Lyon ayant baissé ses prix dans des proportions qui parurent exagérées aux tisseurs qui travaillaient pour elle, il fut un moment question parmi ceux-ci de se mettre en grève. Les syndicats et les personnages qui se trouvent habituellement à la tête de ces sortes de luttes contre les patrons poussèrent activement les ouvriers dans cette voie. La grève était imminente.

Heureusement, l'intervention de la Corporation chrétienne des tisseurs lyonnais arrangea tout ; elle obtint de la maison de fabrique dont nous parlons qu'elle relèverait ses prix de manière à faire aux tisseurs des conditions acceptables ; conséquence : cette maison a mis du travail en mouvement et les ouvriers sont satisfaits.

Tel est, en effet, le rôle de la Corporation chrétienne des tisseurs : arriver à une entente amiable, sincère et sérieuse, entre les patrons et les ouvriers, et, par ce moyen, enrayer le mouvement gréviste.

Aujourd'hui, les syndicats qui cherchent toutes les occasions de pousser à la grève sont obligés de compter avec elle.

Grâce à elle, une confiance mutuelle s'établit plus aisément entre patrons et ouvriers, les premiers ayant moins de raison de se défier des seconds et ne craignant plus autant de voir tout travail interrompu subitement.

COMMISSION DES DOUANES

Ayant à transmettre à M. le président de la commission des douanes les doléances d'un certain nombre de boulangers de l'Ain qui bordent la zone franche, et ne peuvent plus lutter contre l'introduction du pain fabriqué avec des farines non frappées d'un droit équi-

valant à celui qui paye le blé, M. Pochon, député de l'Ain, a profité de l'occasion pour soumettre à M. Méline certaines réflexions.

Il en ressort que les populations de l'Ain, bien qu'adonnées à la culture du maïs, ne demandent pas que cette denrée soit frappée de droits, attendu qu'elles en achètent à l'étranger pour l'engraissement des volailles.

De même pour le riz, car tous les cultivateurs, les petits surtout, achètent des riz de qualité inférieure pour servir aux mêmes usages que le maïs.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Bourgeois, ministre de l'intérieur, aurait renoncé à appeler M. Allain-Targé à la direction du personnel au ministère de l'intérieur.

Ce poste serait réservé à M. Genty, préfet des Vosges.

D'autre part, les fonctions de directeur de la sûreté générale seraient destinées à M. Christian, préfet de la Somme.

Ces deux nominations seraient le point de départ d'un mouvement assez important dans le personnel administratif.

Un journal du matin dit qu'en procédant à l'armement du croiseur le Dupetit-Thouars, destiné à la division de Terre-Neuve, on a découvert que son arbre de couche était fendu. C'est, en peu de semaines, la quatrième avarie grave qui se relève sur des bâtiments tirés de la réserve.

« Cette série est inquiétante : non seulement elle fortifie les doutes que nous avons toujours émis sur la valeur du système de conservation appliqué à nos navires de combat, mais elle met en suspicion légitime la solidité de toutes les machines motrices de nos bâtiments. »

Il semble qu'il y ait là un vice originel : soit le défaut de surveillance à la construction des différentes pièces des appareils mécaniques, soit l'insuffisance des épreuves que doivent subir ces pièces avant le premier armement, soit enfin une certaine indulgence des commissions d'essais à la recette des machines. »

Il y a certainement dans ces faits trop nombreux la preuve de négligences fâcheuses, et dont la défense du pays pourrait souffrir gravement.

AU DAHOMEY

On annonce que le commandant Terrillon, sous les ordres duquel sont placés les troupes envoyées à Porto-Novo, a sollicité l'envoi de renforts pour résister à une attaque annoncée des Dahomiens. On ajoute que ces renforts sont envoyés et qu'on est assuré qu'ils arriveront à temps. C'est pour le mieux. On voit seulement comme cette expédition prend de plus en plus les allures des précédentes aventures coloniales. Rien ne manque à l'analogie, pas même l'indifférence avec laquelle le Parlement laisse le gouvernement s'engager dans un nouvel engrenage.

ÉTRANGER

La campagne séparatiste se développe au Canada.

Une ligue de l'indépendance a été formée, et les journaux de Montréal annoncent qu'elle va se livrer à des conférences, à des meetings, à une agitation toute pacifique pour détacher le Dominion de la Grande-Bretagne et constituer sur Saint-Laurent une République canadienne libre, parlant français.

Voilà tout le résultat des mesures proposées par les Anglais contre la langue française et que le Parlement a eu le bon esprit de rejeter; mais il est né de ce débat un vif sentiment de réaction contre les tendances oppressives de l'élément britannique, et ce sentiment ne sera satisfait que lorsque le Canada aura conquis son indépendance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 mars 1890.

La baisse de l'Italien jette un certain trouble sur le marché des rentes françaises et étrangères. Le 3 0/0 revient à 88.25; le 4 1/2 0/0 reste ferme à 105.70.

Le Crédit Foncier conserve ses hauts cours à 4,315. Sur les obligations foncières et communales, les transactions n'ont éprouvé aucune interruption.

La Banque de Paris se négocie à 780; la Banque Nationale du Brésil cote 580.

La Société Générale reste fermement tenue à 475. L'assemblée générale est convoquée pour le 29 mars. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 12.50 net d'impôts pour l'exercice 1889.

La Rente Portugaise a bien résisté aux tendances moins favorables; on cote le 3 0/0 63.25; le 4 1/2 0/0 490.

Les résultats inespérés obtenus par la souscription des capitalistes français à l'emprunt russe prouvent que les disponibilités sont abondantes. La plus intéressante affaire qui se présente après la conversion russe est sans contredit l'émission du Crédit Foncier de Tunisie. Les capitalistes en quête de placements sérieux et rémunérateurs profiteront certainement de l'occasion qui leur est offerte.

En banque, on constate comme d'habitude des négociations actives sur les Pierrières de Ceylan à 63.75 et sur les Mines de Pignerol à 27.50 et 27.75.

L'obligation Orel-Griasi s'est traitée à 588.75, celle de Porto-Rico est demandée à 277.50.

L'obligation des Chemins Economiques fait 391.

NOUVELLES MILITAIRES

Les manœuvres en 1890

Nous extrayons de la circulaire du 13 février la répartition des corps d'armée, suivant les différentes manœuvres qu'ils doivent effectuer à l'automne prochain.

Manœuvres de corps d'armée

Les 1^{er} et 2^e corps manœuvrent l'un contre

l'autre, sous la haute direction de M. le général Billot. Durée totale, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation: 20 jours.

Manœuvres de division

Elles auront lieu dans les 4^e, 5^e, 7^e, 9^e, 10^e, 11^e, 13^e, 16^e, 17^e et 18^e corps.

Durée: 15 jours. Seul le 18^e corps disposera de 20 jours pour rapprocher ses deux divisions dans des manœuvres combinées.

Les 7^e et 8^e divisions du 4^e corps opéreront leur changement de garnison (Paris et Le Mans) à l'époque des manœuvres.

Dans le 5^e corps, la 9^e division, qui est à Paris, ne manœuvrera pas.

Les troupes du 13^e corps, détachées à Lyon, prendront part à des exercices particuliers, avant les manœuvres de brigade du 14^e corps.

Manœuvres de brigade

Elles se feront dans les 3^e, 6^e, 8^e, 12^e et 14^e corps.

Durée: 13 jours, aller et retour compris.

Les 11^e et 12^e brigades à Paris ne manœuvreront pas.

Le 15^e corps effectuera des exercices spéciaux dans les Alpes. Il n'exécutera pas de manœuvres d'automne proprement dites.

Manœuvres de cavalerie

La 5^e et la 3^e divisions seront simultanément réunies au camp de Châlons, pour y exécuter des manœuvres de division d'une durée de 12 jours, y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

Du 1^{er} au 12 septembre, ces manœuvres auront lieu sous la haute direction du général de division, qui sera désigné pour succéder au général L'Hôte à la présidence du comité de cavalerie.

Dans la 3^e division, la 2^e brigade de cuirassiers (Niort-Angers) sera remplacée par la brigade de cuirassiers de la 1^{re} division. Les 3 batteries à cheval de la 5^e division marcheront avec leur division. Les 2 batteries à cheval de Châlons et la 12^e batterie du 31^e marcheront avec la 3^e division.

Les brigades de cavalerie qui n'iront pas au camp de Châlons exécuteront des évolutions de brigade d'une durée de huit jours, non compris l'aller et le retour.

Les brigades de cavalerie de corps d'armée, à l'exception de la 3^e et de la 15^e, prendront ensuite part aux manœuvres de leur corps d'armée.

Pour les grandes manœuvres des 1^{er} et 2^e corps, une division provisoire de cavalerie commandée par le général de la Salle, inspecteur permanent à Compiègne, sera attribuée au 2^e corps. Cette division sera composée de la 2^e et de la 3^e brigade de corps (Compiègne, Abbeville-Rouen, Evreux) et de la 4^e brigade de dragons (Sedan).

Par suite de l'absence de leur brigade de cavalerie, les brigades d'infanterie du 3^e corps

ne recevront, pour les manœuvres, qu'un peloton formé par les 5^e escadrons, des 6^e dragons et 12^e chasseurs.

La 2^e brigade de cuirassiers (Niort-Angers) prendra part aux manœuvres d'une des divisions du 9^e corps.

La brigade du 15^e corps ne fera que des évolutions de brigade.

Effectifs des troupes.

Les mesures de détail indiquées dans l'instruction du 28 février 1889 sont maintenues pour 1890, sous réserve de quelques modifications qui seront notifiées prochainement aux commandants de corps d'armée.

Les compagnies de manœuvres seront à 150 hommes; ce chiffre représente la moyenne de l'ensemble des unités du corps d'armée; il peut être dépassé dans certains régiments et n'être pas atteint dans d'autres.

Pour la cavalerie, le chiffre maximum de 420 chevaux par régiment ne se rapporte qu'aux chevaux de selle de troupe; les chevaux d'attelage peuvent être comptés en sus de cet effectif.

MORT DE M. ARNOUS-RIVIÈRE

On annonce la mort, à l'âge de 59 ans, de M. Edmond-Jacques Arnous-Rivière, ancien élève de Saint-Cyr, ancien officier aux dragons de l'Impératrice, puis au 3^e dragons.

Démisionnaire, il s'engagea pendant la guerre franco-allemande; il se fit remarquer sous le commandement des généraux Michel et d'Aurelle de Paladine et fut décoré pour sa conduite.

Lors des événements qui précédèrent l'établissement du protectorat français en Tunisie, il avait été envoyé à Tunis comme correspondant par le *Journal des Débats*.

M. Arnous-Rivière était ancien rédacteur en chef du *Phare de la Loire*, de l'*Indépendant de Constantine* et du *Réveil de la Loire*, du *Progrès de Lyon*, etc.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Nous apprenons que la Société nautique de Saumur organise, pour le samedi 15 mars prochain, un Bal par souscription qui sera donné dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Cette réunion, qui promet d'être très brillante, sera suivie, le lendemain 16 mars, de la poule à l'aviron que nous avons annoncée, ainsi que du tirage de la tombola.

Le montant de la souscription pour le bal est fixé à 40 fr. Les cartes, rigoureusement personnelles, sont déposées chez M. E. Roland fils, 46, rue Saint-Jean, ou au siège de la So-

ciété, café de la Paix, où on pourra se les procurer.

BAL DE L'UNION SAUMUROISE

Nous rappelons à nos lecteurs que samedi 8 mars, la Société de gymnastique l'Union Saumuroise donnera, dans le Foyer du Théâtre, un grand Bal par souscription.

Prix de la souscription: 3 fr.

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX

Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

« J'ai l'honneur de vous informer que le budget de 1890 ne comprenant aucun crédit pour l'inspection et le classement des chevaux et mulets susceptibles d'être requis en cas de mobilisation de l'armée, il ne sera pas procédé cette année à ces opérations.

» Je vous prie de vouloir bien en faire donner avis à vos administrés au moyen des bulletins administratifs. » C. DE FREYCINET. »

MENTION HONORABLE

Une mention honorable est accordée par le ministre de l'intérieur à M. de Francolini (Vincennes), lieutenant au 4^e hussards, officier d'instruction à l'École de cavalerie de Saumur, le 8 décembre 1889: n'a pas hésité, pour essayer de sauver un jeune homme, à pénétrer dans une maison incendiée.

Nous sommes heureux de rectifier une fautive nouvelle que nous avons publiée d'après une fausse rumeur. Le vénérable curé de Varrains n'a point succombé dimanche. Sa santé même lui permet de remplir son ministère paroissial.

La gelée que nous venons de subir depuis le 1^{er} mars a fait un peu de bien, à ce qu'on assure, à nos campagnes, en contenant la végétation, qui commençait à se développer avant la saison, sous l'influence de la température anormale du mois de janvier. Par contre, cette gelée a fait un certain mal aux jardins maraichers. Dans le climat de Saint-Laud, sous Angers, où le thermomètre est descendu à 5, 7 et 9^e glace, presque tous les choux-fleurs et une grande quantité d'artichauts ont été détruits. dit l'*Union de l'Ouest*. Les pertes se comptent par centaines de mille francs.

INTRODUCTION DES PLANTS DE VIGNES ÉTRANGÈRES

Voici la circulaire que le préfet de Maine-et-Loire a adressée aux maires du département:

« Monsieur le Maire,

» Dans sa dernière session d'août, le Conseil général de Maine-et-Loire a renvoyé à la session d'avril 1890, l'examen de l'introdu-

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Plusieurs des planches servant de sièges basculèrent sur les tréteaux en provoquant l'hilarité générale. Au bruit, le regard de Verdrel s'arrêta sur un groupe méritant une mention particulière: une douzaine de jeunes garçons parmi lesquels François et son frère. Assis au fond de la salle, ces gamins aux mines espiègles plurent sans doute au contre-maître, car il sourit avec malice.

Enfin le délégué bon enfant comme il l'appela se disposa à parler.

Depuis huit jours que ce dernier se trouvait dans le pays, il s'était renseigné sur l'état de la population. Il put s'en convaincre: la misère, à la fois physique et morale, parvenue au dernier degré, qu'il avait maintes fois observée dans les grands centres, n'existait à Flers qu'à l'état accidentel. Son langage se ressentit de cette expérience. Au lieu d'appuyer sur leurs propres misères, il parla aux ouvriers

de celles de leurs frères enfouis sous terre dans les mines, ou s'asséchant la poitrine aux verreries, aux hauts-fourneaux; ou encore, absorbant les émanations empoisonnées du cuivre dans les tréfileries, etc.

Il fut vraiment pathétique... on sentait l'émotion lui monter à la gorge... il raconta des histoires navrantes, des faits lugubres, qui jetèrent le frisson parmi les assistants... les femmes pleuraient...

Sa voix, grâce au silence complet, se faisait entendre dans les notes les plus basses, les plus gutturales.

— Ce n'est pas vous que je voudrais avoir ici pour auditeurs, s'écria-t-il enfin, mais vos patrons, vos maîtres... Alors, perdant la mesure qu'il avait conservée jusque-là, il revint avec amertume, avec fiel, à ses utopies de socialiste.

La conférence terminée, le bruit des conversations particulières s'éleva, mêlé à celui des applaudissements. Evidemment, si les opinions étaient partagées, le discours n'en avait pas moins enfoncé un coin dans l'indifférence générale.

Firmin Verdrel engagea un court dialogue avec Davy, après quoi, s'éloignant, il laissa le

jeune homme à son entourage.

Le brouhaha s'apaisa: un nouvel orateur montait à la tribune. C'était le second délégué.

Lui n'était pas un apôtre dominé par l'émotion, mais simplement un rhéteur maniant la parole avec quelque habileté faubourienne. Cependant son succès fut moins grand qu'à la première conférence. Après la phrase nerveuse, passionnée de son collègue, les lieux communs, les exagérations révolutionnaires, produisirent un médiocre effet sur l'ensemble des ouvriers, dont la majeure partie possédait sa petite maison ou son coin de terre. Ceux-là n'entendent ni le partage, ni l'immixtion dans leurs affaires.

Le reste applaudissait de confiance. Sur la plupart, l'idée morale ayant perdu toute influence, les passions, les instincts dépravés, refoulaient, sous un égoïsme brutal, les sentiments élevés.

Ces malheureux étaient-ils seuls responsables de leur abaissement? Sortant presque toujours de la tourbe des grandes villes, où, dès l'enfance, ils avaient recueilli les plus déplorables exemples, les journaux, les clubs, les mauvais camarades, achevaient l'œuvre.

Ni la religion, ni l'école, n'avaient pu les racheter au vice.

Les uns, vagabonds isolés des chemins poudreux, ne s'arrêtaient un instant que pour repartir bientôt. Les autres, plus attachés au sol, faisaient souche d'êtres misérables comme eux. Dans leurs rangs se recrutait l'armée qui, à certaines heures, menace la société.

Par bonheur, le nombre de ces derniers était restreint à Flers.

En général, la population ouvrière, avisée et courageuse, comptait, pour le présent, sur le travail; pour l'avenir, sur l'épargne.

Ne demandant au pays que la sécurité et des allègements progressifs à leurs charges, s'associant bravement à tous les devoirs sociaux, ils méprisaient ces bohèmes du travail qui, au lieu de traiter la mère-patrie avec respect et amour, sucraient, sans remords, tout le sang de ses veines, pour satisfaire leur soif de jouir et leur horreur de tout frein.

Après avoir terminé son allocution, le délégué demanda, suivant l'habitude, si personne n'avait de question à lui faire? Dans la précédente conférence cette invitation était restée sans écho — la province cultivant peu la graine des orateurs; — malgré certains désirs peut-

